



« LE RÔLE INFIRMIER DANS LES SOINS PALLIATIFS AU DOMICILE »

1/Relevez votre numéro RPPS

Attribué par l'Ordre National Infirmier, il remplace le numéro ADELI depuis octobre 2021.
Vous le trouverez dans [votre espace membre](#) en-dessous de votre numéro ordinal.

2/Munissez-vous d'un RIB

Pour que l'Agence DPC puisse vous régler vos indemnités (472,64€), vous devrez entrer vos informations bancaires.

3/Créez votre compte personnel DPC

(si vous en avez déjà un, rendez-vous à l'étape 4)

en vous inscrivant sur le site de [l'Agence Nationale du DPC](#)

Vous y renseignerez le RPPS et les informations bancaires.

4/Connectez-vous

Allez sur [votre espace personnel](#) en utilisant vos identifiants.

5/Inscrivez-vous

Dans la rubrique « Recherche action » tapez la référence **96752200006**

Vous accédez aux détails de la formation avec les différentes dates de sessions proposées.

Choisissez celle qui vous convient et validez votre inscription.

EN CAS DE DIFFICULTÉ N'HÉSITEZ PAS À [NOUS CONTACTER](#)